



Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Confortement de l'extrémité ouest du perré de la digue de Penvins

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Golfe du Morbihan Vannes Agglomération

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

Pierre Tixier. DGA. Pôle Ingénierie et Travaux

RCS / SIRET

2 0 0 0 6 7 9 3 2 0 0 0 1 8

Forme juridique

Communauté d'agglomération

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)) |
|---|---|
| 11-b) Reconstruction d'ouvrages ou aménagements cotiers existants | Confortement de la digue de Penvins, ouvrage existant et autorisé au titre de la rubrique 3.2.6.0 |
| 21-e) Ouvrages construits ou aménagés [...] les systèmes d'endiguement au sens de l'article R 562-13 du code de l'environnement | Digue autorisée par l'arrêté préfectoral de juin 2014, au titre de la rubrique 3.2.6.0 du code de l'environnement. |

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Afin d'éviter la propagation des désordres et la perte de matériaux sous le perré, il convient de venir clôturer l'extrémité du perré en bon état. La solution envisagée consiste à la mise en oeuvre d'un rideau de palplanches métalliques. Il s'agit de la solution la plus proches des ouvrages déjà présents sur le site. Deux rideaux de palplanches seront mis en oeuvre au droit de la zone à protéger, soit sur environ 25 m et 3 m de profondeur.

4.2 Objectifs du projet

Le perré de la digue est fortement dégradé sur son extrémité ouest. Des enrochements temporaires y ont été positionnés pour le protéger des sollicitations marines. Malgré cela, les désordres (principalement des fissures et des départs de matériaux associés) commencent à se propager sur les parties "saines" du perré. L'objectif des travaux consiste à isoler le perré en bon état de la partie fortement dégradée.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La principale contrainte des travaux repose dans la mise en oeuvre des palplanches. Celles-ci doivent être vibrées pour les enfoncer dans le sol sableux. Cette opération délicate peut entraîner un risque de fragilisation de l'ouvrage "sain" si celui-ci n'est pas protégé. Le phasage des travaux proposé ci-dessous intègre des étapes de protection du perré existant :

- 1) Coffrages des ouvertures autour du perré béton sain à protéger ;
- 2) Injection gravitaire de coulis de ciment (sur environ 30 m) sous le perré pour combler des éventuelles cavités,
- 3) Remplacement du pied du perré à protéger en sable pour éviter tout déversement,
- 4) Dépose de l'ouvrage en mauvais état,
- 5) Mise en place du rideaux de palplanches.

Se référer à la note d'accompagnement pour connaître les modalités des travaux envisagés

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Aucune opération d'aménagement est envisagée en phase exploitation. Toutefois, une surveillance accrue des désordres et leurs évolutions, ainsi que l'entretien de l'ouvrage sera assuré par le gestionnaire de l'ouvrage.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet s'inscrit dans la rubrique 3.2.6.0 de la loi sur l'eau : s'agissant de la modification d'un ouvrage relevant de la loi sur l'eau (rubrique 3.2.6.0), le projet devra être porté à la connaissance du préfet".

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur(s) |
|--|-----------|
| Réparation sur environ 25 ml du perré de la digue Enfoncement de palplanches sur 20 ml en pied de digue sur une profondeur de 3 m | ml |

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s)
d'implantation**"Plage de Penvins
56370 Sarzeau**Coordonnées géographiques¹**

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 47 ° 49 ' 67 " 96 Lat. -2 ° 68 ' 54 " 66

Point d'arrivée :

Long. 47 ° 49 ' 69 " 19 Lat. -2 ° 68 ' 57 " 63

Communes traversées :

56370 Sarzeau

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**Oui Non **4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**Oui Non **4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

La digue de Penvins est un ouvrage autorisé au titre de la rubrique 3.2.6.0 de la nomenclature loi sur l'eau.

Les travaux envisagés doivent faire l'objet d'une régularisation administrative

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | n° 530030125 : Dune et marais de Landrezac -Penvins n°530030132 : Pointe de Penvins |
| En zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Sarzeau est commune du littorale |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Parc Naturel Régional n°FR8000051 "Golfe du Morbihan" |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | A grande proximité de la zone humide n° FR7200005 "Golfe du Morbihan" protégée par la convention RAMSAR. |

| | | | |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | PRRL approuvé le 4 décembre 2014 |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un site inscrit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| D'un site Natura 2000 ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Inclus dans le périmètre de la Directive Habitats n°FR 5300030 - "Rivière de Pénerf, marais de Suscinio". A proximité immédiate (70 m) de la Directive Oiseaux n° FR 5310092 "Rivière de Pénerf" |
| D'un site classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i> |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le ciment sera apporté en toupie à pied d'oeuvre |
| | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Les palplanches seront enfoncées sur une profondeur de 3m, mais n'entraîneront aucun impact sur les masses d'eau souterraines |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les matériaux issus de la dépose de l'ouvrage seront évacués vers des fillères de valorisation adaptées |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucun apport de matériaux supplémentaires n'est nécessaire pour la mise en oeuvre du projet (pas de rechargement en sable ou enrochement prévu) |
| Milieu naturel | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Se référer à la note d'accompagnement |

| | | | | |
|------------------|--|--|--|--|
| | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Légère augmentation du trafic routier engendrée par l'activité de chantier notamment par la circulation d'engins de chantier et de poids lourds aux abords et sur la zone de travaux. |
| | Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | Projet susceptible d'être à l'origine de bruits et de nuisances sonores lors des opérations d'enfoncement des palplanches. Ces opérations sont temporaires et limitées à la durée des travaux. Des mesures sont définies dans la note d'accompagnement pour les réduire |

| | | | | |
|------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| | <p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>eVibrations qui seront émises lors des opérations d'enfoncement des plaplanches. Ces opérations seront temporaires et limitées à la durée des travaux.</p> <p>Des mesures sont définies dans la note d'accompagnement pour les réduire.</p> |
| | <p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Emissions | <p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il des effluents ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>Production de déchets non dangereux et inertes lors des opérations de dépose de l'ouvrage. Ceux-ci seront évacués vers des filières de valorisation adaptée</p> |

| | | | | |
|---|---|--------------------------|-------------------------------------|--|
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les mesures d'évitement et de réduction sont définies dans la note d'accompagnement au CERFA.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les travaux sur la digue de Penvins consistent en des opérations de confortement de l'ouvrage et se concentrent sur le corps de l'ouvrage. Elles ne génèrent pas d'emprise supplémentaire sur les espaces naturels du secteur. De plus, les enjeux du site sont connus et localisés ; la zone de travaux se trouve en dehors des secteurs présentant un enjeu patrimonial et les opérations réalisées ne seront pas à l'origine de dégradation ou de destruction d'habitats ou d'espèces protégées.

Par ailleurs, le projet n'engendre aucune incidence sur la zone Natura 2000. Compte tenu de ces éléments, le projet ne semble pas nécessiter la réalisation d'une évaluation environnementale au titre de l'article R 122-2 du code de l'environnement.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input type="checkbox"/> |
| 6 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | <input checked="" type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet |
|--------------------------------|
| Note d'accompagnement au CERFA |

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Vannes

le,

09/05/2022.

Signature

D. G. A.

D.G.A. Pôle Ingénierie et Transitions



[Large handwritten signature]

